



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

## **BOFIP-RHO-20-0784 du 01/09/2020**

Délégation de signature du 1<sup>er</sup> septembre 2020

DELEGATION DE SIGNATURE - DEPARTEMENT DE LA GOUVERNANCE ET DU SUPPORT  
DES SYSTEMES D'INFORMATION

**Département de la Gouvernance et du Support des Systèmes d'Information (DGSSI)**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté donne délégation de signature pour tous actes relatifs à des opérations de dépenses et de recettes à Mme Sandra NDONGO.

Date d'application : 01/09/2020

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

**PARTIE 1: ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE POUR TOUS ACTES RELATIFS À DES OPÉRATIONS DE DÉPENSES ET DE RECETTES..... 3**

**PARTIE 1: ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE POUR TOUS ACTES RELATIFS À DES OPÉRATIONS DE DÉPENSES ET DE RECETTES**

Le Chef du Département de la Gouvernance et du Support des Systèmes d'Information

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret du 19 juin 2014 portant nomination d'un directeur général à l'administration centrale du ministère des Finances et des comptes publics ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2019 portant organisation de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 mars 2020 portant délégation de signature à la direction générale des Finances publiques ;

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>: Délégation est donnée à Mme Sandra Ndongo, contrôleur des Finances publiques, à l'effet de signer au nom du Ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, en charge des Comptes publics, tous actes relatifs aux opérations de recettes et de dépenses dans la limite de ses attributions à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 et jusqu'à la date de la publication au Journal officiel de la République française de l'arrêté portant délégation de signature à la Direction générale des Finances publiques.

Article 2 : Le présent arrêté de délégation prend effet le 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Il sera publié au bulletin officiel des Finances publiques qui est consultable en ligne sur le site internet [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr) pour assurer sa large diffusion.

L'ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES,

CHEF DU DÉPARTEMENT,

DOMINIQUE DOUILLET

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756